

AVENIR DE RENNES

Section BABY GYM/ECOLE DE GYM

☐ **FFG Gym**

SAISON 2018/2019

NOM : Prénom :

☐ Masculin ☐ Féminin

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

{ Domicile :/...../...../...../.....

{ Travail :/...../...../...../.....

{ Portable : père :mère :

Pour faciliter la transmission d'information :@

Dans le cadre de la recherche de partenaires :

Profession père:.....

Entreprise :.....

Profession mère :.....

Entreprise :.....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Idem ci-dessus ou M.....

Adresse :

{ dom :/...../.....

Portable :/...../.....

Allergies : Oui Non

Si Oui, lesquelles :

Cadre réservé à l'administration

☐ **CARTE SORTIR** ☐ **CHEQUE SPORT** ☐ **COUPON SPORT**

Règlement :

Cotisation : - cotisation : 155 €.....

Assurance : - Autres :

☐ Certificat Médical date : Mode de paiement :

☐ 1 Photo Dates :

Autorisation de diffusion et responsabilité

Je soussigné(e) M ou Mmeautorise ☐ n'autorise pas ☐ le club à diffuser des photos de mon enfant ou de moi-même dans le cadre de l'association (sur le site internet ou autres type de médias).

Je soussigné, Monsieur, Madame, Tuteurautorise mon enfant; à participer aux activités prévues dans le cadre de l'association et décharge l'Avenir de Rennes de toute responsabilité pour tout incident ou accident du fait du mineur lui-même.

Fait à
Le/...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »



AVENIR DE RENNES GYMNASTIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

L'Avenir de Rennes a pour vocation l'enseignement de la pratique de la Gymnastique .

Cette pratique s'exerce à la F.S.C.F ou à la F.F.G

- L'association se réserve le droit de refuser toute inscription dès lors que l'effectif serait complet, ou d'annuler un cours en cas d'inscriptions insuffisantes.
- **Horaires :** Les horaires sont fixés en début de saison . La responsabilité du club s'exerce uniquement du début de l'entraînement à cinq minutes après la fin. Merci de respecter les horaires établis, tant pour le début que pour la fin de l'entraînement. Assurez vous de la présence du cadre avant de laisser votre enfant à la salle.

L'inscription au club engage vos enfants à venir régulièrement aux entraînements et à prévenir de leur absence en cas d'empêchement .

- **Utilisation des locaux :** L'accès aux vestiaires est réservé uniquement aux gymnastes, parents, exclusivement aux heures d'entraînement. Il est interdit de fumer dans la salle ainsi qu'aux entrées de la salle .Toute dégradation des locaux ou du matériel sera à la charge des parents et pourrait en outre entraîner l'exclusion du club de même que **toute conduite irrespectueuse envers le cadre ou les autres gymnastes.**
- Le club décline toute responsabilité en cas de vols d'objets : Bijoux, téléphone etc..
- **Compétitions :** Les déplacements pour les compétitions sont sous la responsabilité des parents .

Les gymnastes sont prévenus en début d'année s'ils participent à plusieurs compétitions.

☞ **Prenez bonne note des dates .**

☞ **Afin de ne pas pénaliser l'équipe, et d'éviter une amende au club pour forfait, les gymnastes devront honorer les engagements qu'ils ont acceptés .**

L'adhésion au club implique l'acceptation de ce règlement interne.

Fait à

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »

Le/...../.....